



**BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN
DECISION PRISE EN APPLICATION DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le jeudi 3 septembre Deux Mille Vingt, à 15 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au salon Marcel Audouard situé à la Mairie de Valognes (50700), sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 35

Nuls – Blancs – Abstention : 0

Nombres de présents : 32

Exprimés : Pour 32 – Contre 0

Présents : Mesdames MAHIER Manuela, CASTELEIN Christèle, THOMINET Odile, PIC Anna, BELLIOU-DELACOUR Nicole, LEROSSIGNOL Françoise, MOUCHEL Evelyne, LAINE Sylvie, MARTIN MORVAN Véronique, BIHEL Catherine et Messieurs MARGUERITTE David, COQUELIN Jacques, ARRIVE Benoît, FAGNEN Sébastien, ASSELINE Yves, BRIENS Éric, LECHATREUX Jean-René, MABIRE Edouard, CATHERINE Arnaud, CROIZER Alain, FAUCHON Patrick, LERENDU Patrick, LEMYRE Jean-Pierre, DENIS Daniel, BOUILLON Jean-Michel, BARBE Stéphane, MAUQUEST Jean-Pierre, LEQUILBEC Frédéric, DIGARD Antoine, BAUDIN Philippe, DE BOURSETTY Olivier, LEJAMTEL Ralph.

Excusés : Madame GRUNEWALD Martine et Messieurs LAMORT Philippe, HEBERT Dominique.

Réf – n° B36_2020

OBJET : Pôle de Proximité de la Vallée de l'Ouve – Service commun – Signature de convention de partenariat « Label Ecoles Numériques 2020 »

Exposé

Un appel à projets intitulé « Label Ecoles Numériques 2020 » a été lancé par le Ministère de l'Éducation Nationale pour accompagner les territoires ruraux dans les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives dans et autour de l'école, afin de contribuer à la réussite scolaire par le développement du numérique.

Cet appel à projet permet de bénéficier de subvention de 50 %, avec un plafond de 7 000 € par école, pour l'acquisition d'équipements numériques mobiles et des services associés.

Après les écoles d'Orglandes, de Besneville et de Néhou qui ont pu bénéficier de ce dispositif en 2019, le groupe scolaire « Jacqueline Maignan » de Saint Sauveur le Vicomte est éligible à l'appel à projets, sur la base d'un projet de 14 000 € (subvention sollicitée : 7 000 €).

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n° DEL2020-061 du 13 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la convention de création du service commun de la Vallée de l'Ouve signée le 5 février 2019 entre la Communauté d'Agglomération du Cotentin et les communes du territoire de la Vallée de l'Ouve,

Par ces motifs, le Bureau communautaire après en avoir délibéré :

- **Approuve** la convention de partenariat « Label Ecoles Numériques 2020 » à passer avec l'Académie de Caen pour l'équipement du groupe scolaire « Jacqueline Maignan » de St Sauveur le Vicomte,
- **Autorise** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Président,



David MARGUERITE